

## EXTENSION DU PERIMETRE DE LA ZONE PPI DE 10 KM A 20 KM

### Synthèse des réunions d'information organisées par les Préfectures les 14, 15 et 26 février 2018 à l'attention des maires du Tarn-et-Garonne, du Gers et du Lot-et-Garonne

---

Par arrêté préfectoral interdépartemental, et ce, avant la fin de l'année 2018, l'extension de la zone PPI de 10 km à 20 km sera adoptée. Afin de préparer au mieux les maires concernés par cet élargissement, des réunions d'information sont organisées dans les trois préfetures impactées par cette décision, à savoir le Tarn-et-Garonne, le Gers et le Lot-et-Garonne. Il est à noter que la Préfecture du département où se trouve implanté l'INB, par défaut, est le chef de file. Aussi, c'est pour cette raison que les réunions sont animées par un représentant de cette Préfecture. De plus l'ASN – division de Bordeaux, le CNPE de Golfech et la CLI Golfech sont également représentés. Il s'agit de :

- PREFECTURE de Tarn-et-Garonne : Monsieur Lilian BENOIT, chef du SIDPC 82

*Slides : « L'extension du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Golfech »*

- ASN, Madame Hermine DURAND, cheffe de la division de Bordeaux

*Slides : « Le risque nucléaire, Le rôle de l'ASN en cas de crise »*

- CNPE de Golfech (soit MM. GUILLERM, soit SAINT LOUP ou bien CHERET)

*Slides : « La centrale nucléaire de Golfech »*

- CLI Golfech : Monsieur Gilles COMPAGNAT, vice-président, représentant le Président ALBUGUES

*Slides : « Présentation du fonctionnement de la CLI »*

A cette occasion des slides sont proposés à l'assemblée dont ci-joint exemplaires.

**Le mercredi 14 février 2018 s'est tenu à 16h sur la commune de Golfech, la première réunion** orchestrée en ce sens par la Préfecture de Tarn-et-Garonne, présidée par Monsieur Bernard BURCKEL, Directeur des services du Cabinet du Préfet.

Il est à noter les informations suivantes :

Zone PPI de 10 km	Nbre d'habitants	Zone PPI de 20 km	Nbre d'habitants
21	17 037	54	56 592

**Le jeudi 15 février s'est déroulé à 14h30 sur la commune de Lectoure, la deuxième réunion,** présidée par Madame la sous-préfète de Condom.

Il est à noter les informations suivantes :

Zone PPI de 10 km	Nbre d'habitants	Zone PPI de 20 km	Nbre d'habitants
1	221	13	6 745

Les questions qui ont été posées par les maires présents à ces deux réunions concernaient majoritairement la prise en compte de cette extension dans les Plans Communaux de Sauvegarde mais également le document DICRIM ainsi que la pré-distribution d'iode stable au profit des populations de ce nouveau rayon PPI.

**Le lundi 26 février s'est tenu à 18h sur la commune de Bon-Encontre, la troisième et dernière réunion,** présidée par Monsieur Benoît GUIU, Chef du service des sécurités et de la représentation de l'État de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

Il est à noter les informations suivantes :

Zone PPI de 10 km	Nbre d'habitants	Zone PPI de 20 km	Nbre d'habitants
9	4 527	40	88 316

Les questions des maires, présents à cette rencontre, concernaient également l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde, la distribution des comprimés d'iode mais également le financement des communautés de communes impactées par cette extension, à savoir deux communautés d'agglomération et 1 communauté de communes.

Monsieur le maire de la commune de Layrac demande quelle est la validité des comprimés d'iode dans le temps.

Monsieur Lilian BENOIT répond 7 ans et rappelle qu'en 2009 une campagne de distribution de comprimés d'iode avait été organisée et souligne qu'en 2016 une nouvelle campagne s'était déroulée en ce sens.

Monsieur le maire de la commune de Layrac demande : quand on prend le comprimé d'iode, combien de temps cela met pour protéger la thyroïde en cas de rejet et rappel la crise sanitaire du Levothyrox nouvelle formule.

Madame Hermine DURAND répond que le comprimé d'iode doit être pris uniquement et immédiatement à la demande du préfet soit 2h avant les rejets d'iode radioactif.

Monsieur le maire de la commune de Moirax demande à quel moment la fiche d'évacuation sera communiquée aux communes afin de l'insérer dans le PCS.

Monsieur Lilian BENOIT répond qu'elle est actuellement en cours de rédaction et précise qu'elle sera standardisée afin de faciliter sa compréhension. Ce document sera communiqué aux diverses communes avant la fin de l'année 2018.

Monsieur Lilian BENOIT explique que les communes peuvent solliciter l'appui des intercommunalités pour l'organisation de l'évacuation de leur population.

S'agissant de l'évacuation des populations, parmi l'assemblée présente, un maire prend la parole sans au préalable décliné son identité et rappelle que ce n'est pas le préfet mais plus précisément les maires des communes qui ont la responsabilité d'évacuer leur population. En effet, le Préfet donne l'ordre au maire d'évacuer sa population, et c'est à ce moment-là que le premier magistrat de la commune déclenche le PCS. Avez-vous organisé un exercice pour tester la capacité de réponse ?

Monsieur Lilian BENOIT rappelle que l'automate d'alerte de la Préfecture a enregistré par communes plusieurs correspondants, numéros de téléphone, adresses électroniques. Dans un futur proche, des opérateurs de téléphonie mobile seront sollicités en ce sens.

Actuellement, Cedralis, service d'alerte rapide en masse pour la gestion de pilotage de crise, alerte les 31 communes de la zone PPI de 10 km.

Monsieur Gilles COMPAGNAT, Vice-Président de la CLI Golfech et adjoint au maire d'Auvillar explique que sa commune a été amenée à activer, et ce, à plusieurs reprises ce dispositif dont le retour est satisfaisant. Précise cependant, que ce dispositif est utilisé si nécessaire afin d'éviter toute confusion au sein de la population.

Monsieur Lilian BENOIT explique que dans le cadre de l'exercice national de crise nucléaire autour du CNPE de Golfech prévu les 27 et 28 mars prochains, le test sera observé le 1<sup>er</sup> jour.

Monsieur le maire de Puymirol explique qu'au sein de la CLI Golfech, il y a une vraie liberté de parole et souhaite la bienvenue aux nouveaux maires de son département du Lot-et-Garonne. Il souligne que le Département de Tarn-et-Garonne est un élément moteur contrairement à celui du Lot-et-Garonne qui rencontre des difficultés financières alors que cet élargissement du rayon PPI impactera 88 316 de ses habitants.

Monsieur le maire de Puymirol rappelle qu'il est Président de la communauté de communes d'Aquitaine en Pays de Serres, et que contrairement à la communauté de communes des Deux Rives sise à Valence d'Agen, il n'a aucune retombée financière de la part de l'exploitant.

Monsieur le maire de Puymirol évoque le rendez-vous entre le Président de la CLI et le Président du Conseil départemental qui s'est déroulé le vendredi 26 janvier dernier, en précisant que le Lot-et-Garonne ne participera pas au remplacement des balises atmosphériques et à la mise en place d'une balise à eau, et ce, en raison du coût exorbitant que cela représente.

Monsieur le maire de Puymirol demande quelle est le taux de pénétration des comprimés dans les foyers de la zone PPI de 10 km autour du site nucléaire de Golfech.

Monsieur Lilian BENOIT répond que le taux de retrait au 20 décembre 2016 était le suivant :

Particulier	Entreprises et Etablissement recevant du public	Etablissements scolaires
50,4 %	40 %	75 %

Et rappelle qu'au début du mois de janvier 2017, les particuliers n'ayant pas retiré leurs boîtes de comprimés d'iode en pharmacie les ont reçus par courrier à leur domicile. Cela a permis d'assurer une couverture proche de 100 % des personnes résidant dans un rayon de 10 km autour des 19 centrales nucléaires françaises.

Monsieur le Chef du service des sécurités et de la représentation de l'État de la Préfecture de Lot-et-Garonne demande s'il y a d'autres questions et remercie les maires pour leur participation.

-----